

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

VENDREDI 07 JUILLET 2017

À 18H00

Mairie de Fays (88600)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le sept juillet à dix-huit heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, se sont réunis à la mairie de Fays (88600), sur convocation qui leur a été adressée par le Président, en date du 03 juillet deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de délégués en exercice : 59

Nombre de délégués présents : 33

Nombre de délégués votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 03 juillet 2017

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publiée ou notifiée le :

ACTE EXÉCUTOIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Président : M. Yves BASTIEN.

Les Vice-Présidents : M. Yves BONJEAN (procuration de M. Joseph MORIN), M. Christian BISTON, M. Jacques SIMEON, M. Philippe GEORGEL.

Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :

Mme Bernadette POIRAT, M. Bruno BERTRAND, M. Philippe GERMAIN (procuration de Mme Michèle CLAUDEL), M. Jean-Louis MENTREL (procuration de M. Lionel GUIBERTEAU), Mme Catherine GAILLARD, M. Joël MANGEL (procuration de M. André BONNET), Mme Anne HISLER, M. Michel HOUOT, M. Michel CHASSARD, M. Jacques ANSEL, M. Patrick JACOB, Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Guy DELAITE, M. Christophe FIQUEMONT, Mme Sandrine GEORGE, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. René L'HOMME, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Jean-Paul PETITDEMANGE (procuration de M. François DARTOIS), M. Louis DIVOUX, M. Jean-Marie MICHEL, Mme Virginie GREMILLET, M. Christian CLAUDON, M. Philippe PARADIS, Mme Bernadette RIVAT, M. Hervé JULIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Odile SEURET, M. Christian SAVAGE, Mme Delphine GREVISSE, Mme Marie-José DIDIER, Mme Michèle PELTIER, M. Martial HILAIRE, M. Patrick MOULIN, M. Régis DEMENGE, Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. Denis BERNARD, M. Michel DAMBRINE, Mme Nadine MEREY.

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Guy HINZELIN, M. Michel BOCA,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joseph MORIN, Mme Michèle CLAUDEL, M. Lionel GUIBERTEAU, M. Éric AUBRY, M. André BONNET, M. François DARTOIS.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Jacques CAVERZASI, M. Amar BOULASSEL, M. Christian TARANTOLA, M. Michel PARADIS, M. Lucien DEBLAY, M. Éric BICHOTTE, M. Lionel LECLERC, M. Jean-Noël AUGUSTO.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Julien HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. ECONOMIE : Aide à l'investissement matériel à la Menuiserie GEORGE (GRANDVILLERS)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aide à l'investissement matériel à la menuiserie George de Grandvillers.

2. FINANCES : Budget principal - DM n°1

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 relative au budget principal.

3. PISCINE COMMUNAUTAIRE : Modification du tableau des effectifs

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs dans le cadre de la prise de compétence de la piscine par la CCB2V.

4. PISCINE COMMUNAUTAIRE : Mise en place du RIFSEEP pour les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place du RIFSEEP pour les Educateurs Territoriaux des Activités Physique et Sportives.

5. PROJET DE TERRITOIRE

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le PTEAC (Projet Territorial d'Education Artistique et Culturel).

COMMUNICATION DE DÉCISIONS**Décisions du Président :**

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et 07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Convention d'occupation à titre précaire entre la CCB2V et Messieurs REINHARD ET GRUN (portes paroles du groupe de 40 familles),
- Convention de mise à disposition d'un local à titre gratuit entre Monsieur VONTHRON Philippe et la CCB2V,
- Contrat de location du site internet www.ccb2v.fr entre Monsieur Sébastien SAUMIER et la CCB2V,
- Convention de partenariat entre la CCB2V et l'Union Régionale des Associations des Communes Forestières de Lorraine,
- Convention de mise à disposition de services entre la CCB2V et la Commune de Bruyères,

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 10/07/2017
Le Président,
Yves BASTIEN

